En 1886-87-88 les négociants de Madagascar escomptant trop hâtivement les effets du traité du 17 décembre 1885 ont importé dans l'île des quantités de marchandises hors de proportion avec les besoins du pays et, en même temps, ils se sont disputé les produits indigènes sans tenir compte de leur rareté relative. Suivant la loi naturelle de l'offre et de la demande, il en est résulté un avilissement des prix dans un sens, un renchérissement dans l'autre qui ont tari les sources de bénéfices.

Les petits commerçants obligés de réaliser à tout prix ont dû liquider cédant la place aux grandes maisons, qui seules pouvaient attendre la fin de la crise. Ces perturbations s'ajoutant aux difficultés politiques ont pesé lourdement sur le marché jusqu'en 1894.

Il est à souhaiter que cette crise ne se renouvelle pas et que nos colons profitant des leçons du passé agissent avec plus de prudence et moins de précipitation. Dans ce but ils devront au début du nouvel état de choses créé par les succès de notre armée tourner tous leurs efforts vers l'exploitation du pays, s'appliquer à tirer un meilleur parti des ressources déjà utilisées, étudier et employer celles qui sont encore ignorées.

Usages commerciaux

Les transactions commerciales sont centralisées par un certain nombre de grandes maisons ayant leur siège notamment à Tamatave, Manonjary, Mafunga, Nosy-bé, Nosy-vé, Fort Dauphin et Tananarive.

A l'importation, ces maisons écoulent leurs marchandises dans leurs agences secondaires ou les cèdent à des détaillants qui les vendent directement aux indigènes.

A l'exportation, les produits du pays achetés aux producteurs par les détaillants ou les agences secondaires sont réunis dans les magasins des grands négociants qui les expédient ensuite au dehors.

Les détaillants manquent souvent de capitaux travaillent à crédit; ils reçoivent des avances qu'ils remboursent en nature ou en espèces.

Les usages suivis dans ce commerce de détail varient suivant les régions.

A la côte est, les détaillants, généralement européens ou créoles, établissent des comptoirs dans les principaux centres commerciaux ou chargent des colporteurs indigènes, hovas le plus souvent, de parcourir les petites localités afin de vendre les articles d'importation et de recueillir les produits d'exportation.

Dans l'Imérina, le Betsileo, le Sianaka, le commerce de détail est presque exclusivement monopolisé par des trafiquants hova. Dans ces régions, les transactions ont lieu dans des marchés publics disséminés sur toute la surface des territoires peuplés et ouverts à un jour fixe de la semaine, qui sert à les désigner. Ces marchés très fréquentés renferment un peu de tout, quelques uns cependant en raison de leur situation servent spécialement aux transactions sur telle ou telle marchandise.

A la côte ouest et nord-ouest les Indiens, les métis arabes et les Hovas se partagent le commerce de détail, et procèdent comme à la côte est. Cependant, en dehors des territoires soumis aux Hovas, ils se tiennent dans les villages du littoral et ne pénètrent pas dans l'intérieur des terres où ils risqueraient d'être pillés par les brigands sakalavas.

Dans le sud, chaque maison entretient des agents créoles ou européens dans les villages du littoral, mais là encore l'intérieur du pays est trop peu sûr pour y pénétrer.

Suivant la nature du pays, les transactions se font au moyen d'espèces métalliques ou au moyen d'échange en nature. A la côte Est et à la côte Nord-Ouest, dans l'Imerina, le Betsileo et le Sianaka, on pratique concurremment les paiements en espèces ou les échanges. Dans l'ouest, dans le sud et chez les Baras, les échanges sont seuls usités.

Les marchandises les plus employées dans ces échanges sont : la poudre de traite, la verroterie, les cotonnades, la faïence grossière, les marmites en fonte, le rhum et l'absinthe de traite.

NOUVELLES DU JOUR

Un dîner à l'Ely

Paris, 19 décembre. — Ce soir a eu lieu, à l'Elysée, le dîner, suivi de réception, offert, comme chaque année, aux membres de la commission de classement. M. Félix Faure avait à sa droite le général Davoust, et à sa gauche, le général Saussier. Mme Félix Faure avait à sa droite M. Cavaignac, et à sa gauche M. Lockroy. Parmi les invités, M. Berge, gendre du Président, et Mme Berge.

Le compte-rendu officieux de la réception qui a suivi le repas porte qu'il n'a pas gardé son caractère essentiellement militaire : en raison de circonstances particulières, l'élément civil était largement représenté. Il y avait notamment de nombreux fonctionnaires, beaucoup de députés, et aussi, ajoute le compte-rendu, des membres du corps diplomatique, ce qui a été fort remarqué.

M. et Mme Félix Faure recevaient leurs invités comme d'habitude, dit en terminant le compte-rendu.

Le tirage au sort et le conseil de revision

Paris, 19 décembre. — De la *Petite République* de demain :

« Les opérations du tirage au sort de la classe 1895, commenceront, dans toute la France, le lundi 20 janvier prochain. Les opérations du conseil de revision commenceront vers le 20 mars ».

Les crédits pour Madagascar

Paris, 19 décembre. — La demande de crédits supplémentaires pour Madagascar comprend des crédits pour la Guerre et pour la Marine, s'élevant à un total de 17 millions 327 mille francs, dont douze millions pour la Guerre, ce qui porte les frais de l'expédition à plus de 82 millions.

Ces crédits s'appliquent aux frais de rapatriement et aux dépenses de ravitaillement et d'installation des troupes, ainsi qu'à l'occupation de l'île, jusqu'au 30 juin 1899, époque à laquelle on croit qu'il sera possible de fixer les effectifs normaux et d'arrêter le chiffre des dépenses normales.

Un incident tragique dans une ménagerie à Marseille

Marseille, 19 décembre. — Un incident tragique a troublé la représentation du Palais de Cristal; la dompteuse, la comtesse X... venait d'entrer dans la cage, lorsque tout à coup le lion Tsar se jeta sur elle, lui laboura le sein droit d'un coup de griffe, pendant que de ses crocs, le fauve saisissait le bras droit de la comtesse. Grâce à son énergie et à son sang-froid, elle réussit à se dégager et elle persista à faire travailler ses animaux.

La comtesse X... n'est point une dompteuse de carrière et il y a quelques mois à peine sa personnalité très en vue était encore répandue dans l'aristocratie de la capitale.

Un député socialiste écœuré

Paris, 19 décembre. — M. Raymond Gendre, député socialiste de la 2e circonscription de Sariat, a résolu de ne pas se représenter aux prochaines élections. Dans une lettre qu'il adresse au *Glaneur* de Sariat, M. Gendre déclare qu'en se retirant de la vie publique il « cède tout bonnement à l'écœurement profond que lui causent les dessous de la politique, si répugnants et si éloignés de l'idéal conçu et espéré. »

Service funèbre à Rome

Rome, 19 décembre. — A 10 heures, en l'église des Saints-Apôtres, a été célébré un service funèbre très solennel, pour le repos des âmes des soldats morts à Amba-Alagi.

La cause de la démission de M. Nivert

Paris, 19 décembre. — Comme on l'a vu dans notre compte-rendu de la séance de la Chambre, M. Nivert, député de la Vienne, a donné sa démission. Les raisons données par M. Nivert n'ont, d'après lui aucun rapport avec le suicide de M. et Mme Colombet, gérant de la banque Nivert, à qui le député de la Vienne avait fait perdre des sommes importantes. Si je me retire de la vie publique, a dit M. Nivert, c'est pour m'adonner exclusivement aux affaires.

Ajoutons que les ennemis de M. Nivert — et ils sont nombreux. — prétendent que cette raison n'est pas la vraie.

Deux pétitions des membres de l'Association agricole déposées par M. l'abbé Lemire

Paris, 19 décembre. — M. l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck a déposé une pétition de trente cultivateurs d'Eecke, membres de l'assiation agricole, demandant la répression de la fraude sur les beurres ; il a également déposé une pétition de cinquante-trois cultivateurs de Morbecque, membres de l'association agricole, et demandant le rétablissement de l'interdiction de l'entrée en France des animaux de races bovines hollandaises.

On demande la grâce de Civoet

Paris, 19 décembre. — M. Petrot, député de la Seine, a remis aujourd'hui, au président de la République, une demande de grâce en faveur de Civoet.

Le président a répondu que cette affaire était un acte politique dont le prochain conseil des ministres aura à s'occuper.

Les crédits supplémentaires

Paris, 19 décembre.— Le ministre des finances a déposé aujourd'hui à la Chambre une demande de crédits supplémentaires pour Madagascar qui s'élèvent à 17 millions et demi, dont 12 millions pour la guerre et 5 millions et demi pour la marine.

Ces crédits comprennent les frais de rapatriement et les dépenses de ravitaillement et d'installation des troupes, ainsi que les frais d'occupation de l'île jusqu'au 30 juin prochain. On estime en effet qu'à cette date la situation générale et l'organisation administrative seront telles qu'on pourra fixer les effectifs nécessaires désormais à l'occupation et arrêter le chiffre normal des dépenses militaires.

Un violent inceddie à Issoudun. — Un pompier tué et un autre grièvement blessé

Châteauroux, 19 décembre. — Un violent incendie a éclaté à la parcheminerie Tillier, à Issoudun. Le sergent-major des sapeurs-pompiers Miton, a été tué par un éboulement ; le pompier Piard a été grièvement blessé.

La visite de Guillaume II à M. de Bismarck
Les commentaires de la presse allemande

Berlin, 19 décembre. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, journal nettement officieux, assure que les conjectures auxquelles le *Tageblatt*, de Berlin, se livre, à l'occasion de la visite de l'Empereur au prince de Bismarck, sont toutes de pure invention. Elle prie la presse sérieuse de renoncer à flairer immédiatement des évènements politiques, « derrière les faits du jour les plus simples et les plus naturels. »

Cette feuille dément que M. de Bœtticher, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, doit être prochainement remplacé, elle ajoute que l'Empereur a donné au prince de Hohenlohe un magnifique présent, en témoignage de sa confiance.

Les Italiens en Abyssinie. — La discussion à la Chambre, du crédit de vingt millions

Rome, 19 décembre. — A la Chambre, le général Nocenni, ministre de la guerre, a annoncé que le major Galliano, qui commande le fort de Makallé, vient de télégraphier que les travaux de fortifications continuent avec la plus grande activité jour et nuit, et qu'il est convaincu qu'il pourra défendre Makallé jusqu'à l'arrivée des renforts.

Après cette communication, on a repris la discussion sur les affaires d'Afrique.

M. Martini, ancien ministre de l'instruction publique, a attaqué la politique du cabinet actuel en Afrique. Il l'accuse de vouloir trop étendre la domination italienne, avec des forces inférieures à ce but; il déclare, en terminant, qu'il votera les crédits, mais par l'ordre du jour de confiance au gouvernement.

Un ordre du jour de confiance au gouvernement a été voté à une très grande majorité, et le projet de loi est approuvé.

Le président envoie aux soldats partant pour l'Afrique, un chaleureux salut, et les souhaits de la Chambre. (Applaudissements prolongés).

Réunion du Conseil de Cabinet

Paris, 19 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Bourgeois. La délibération a été très courte.

L'ALGÉRIE ET LES PHOSPHATES

M. Bourgeois fait connaître le sens des déclarations qu'il compte faire à la Chambre aux interpellations de l'Algérie et sur la question des phosphates.

RÉFORMES POSTALES

Le ministre du commerce a fait approuver un projet de loi abaissant de 25 à 10 centimes la taxe à percevoir pour la recommandation des échantillons, journaux, imprimés et papiers d'affaires circulant par la poste en sus de la taxe ordinaire d'affranchissement.

L'indemnité en cas de perte d'objets recommandés est fixée à 10 fr.

INAUGURATION DU MUSÉE GALLIERA

M. Combes a été désigné pour représenter aujourd'hui le gouvernement à l'inauguration du musée d'art décoratif Galliera et du musée d'Auteuil.

LES CRÉDITS DE MADAGASCAR. — LE BUDGET

Le conseil s'est occupé de régler définitivement les crédits pour Madagascar; il s'occupera aussi de régler les principales questions se référant à l'établissement du budget de 1897.

La réforme des patentes

Paris, 19 décembre. — La Chambre, réunie dans ses bureaux avant la séance, a nommé la commission de vingt-deux membres chargée de l'examen du projet de loi et des diverses propositions sur les patentes.

Les commissaires élus sont MM. Jean Plichon, Modeste Leroy, Antonin Dubost, Michau, Drake del Castillo, Guillemin, Georges Berry, Morel, Laroche-Joubert, Bourgeois (Jura), Viviani, Pourteyron, Gamard, Rose, Papelier de Labatut, Ville, Guyomar, Coache, Brune, Desjardins et Jacquemin.

Le nombre des diverses propositions dont sera saisie la commission, en dehors du projet du gouvernement, est de trente-deux.

Plusieurs commissaires se sont prononcés pour la proposition Berry; la plupart sont favorables à la réforme des patentes, mais la diversité des propositions ne permet pas de donner un classement définitif.

La constitution des universités

Paris, 19 décembre. — La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la constitution des universités a été nommée aujourd'hui dans les bureaux. Elle se compose de onze membres, dont les noms suivent : MM. Poincaré, Léveillé, Elie Cousin, Goblet, Charles Roux, Jacques Rey (Isère), Henri Blanc, Salis, Lavy et Dejean.

La majorité est favorable au principe du projet, mais avec des modifications dans les détails.

Le ministre de la guerre dans l'Est

Paris, 19 décembre. — Il se confirme aujourd'hui que M. Cavaignac, ministre de la guerre, profitera des vacances parlementaires du jour de l'an pour aller faire une tournée sur notre frontière de l'Est et visiter certains travaux militaires en cours d'exécution.

Terribles conséquences d'une erreur judiciaire

Marseille, 19 décembre. — Mme Cauvin, la jeune femme du forçat innocent, dont le procès va revenir devant la cour d'assises de Riom, est morte ce matin.

Mme Cauvin a succombé à une maladie de cœur, provoquée par les terribles épreuves qu'elle a dû supporter.

On sait que M. Aymes, son père, est mort de chagrin quelques jours après la condamnation de Cauvin aux travaux forcés à perpétuité.

L'augmentation des effectifs allemands en Alsace-Lorraine

Metz, 19 décembre. — On annonce que les troupes en garnison en Alsace-Lorraine vont être augmentées de quatre batteries d'artillerie. Ces batteries seront empruntées au 5e régiment d'artillerie de campagne stationné à Landau, et transférées à Sarreguemines où elles tiendront garnison.

La ville de Sarreguemines sera ainsi dédommagée de la perte du bataillon d'infanterie qui va être bientôt transféré à Metz.

Echouage d'un paquebot allemand

Londres, 19 décembre. — Le *Lloyd* reçoit la dépêche suivante :

« Totland-Bay (Ile de Wight), 19 décembre.— Le vapeur allemand *Sprée*, venant de New-York avec 350 passagers, s'est échoué sur Warden-Lédge. Il sera probablement renfloué à la prochaine marée. »

La guerre aux socialistes en Allemagne

Berlin, 19 décembre. — Le *Tageblatt* dit tenir de bonne source que la visite de l'empereur au prince de Bismarck marque le début d'une nouvelle ère politique. L'empereur aurait acquiescé au conseil du prince de Bismarck au sujet des mesures impitoyables à prendre contre les socialistes, reconnaissant ainsi que la politique de conciliation inaugurée en 1890 ne pouvait plus être employée à l'égard des socialistes « incorrigibles et sans patrie ».

« Il est probable dit le journal, que la politique de fer du prince de Bismarck sera bientôt appliquée de nouveau. Elle entraînera la réconciliation avec le comte Herbert de Bismark.

» Il est doûteux, ajoute le *Tageblatt*, que tous les ministres actnels soient appelés à collaborer à cette œuvre de réaction.»

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,75
100 cartes ivoire gravure	2,75
100 cartes ivoire deuil	3,00
100 cartes ivoire deuil, gravure	4,00
Elle fournit également une jolie boite contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour	2,25
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)	3,25
Même boite deuil, imprimées	3,75
» » » gravure	4,75

GRAND CHOIX DE

Calendriers, Ephémérides et Almanachs pour sociétés

Double Liège, Triple Liège, du Laboureur, du Soldat, Hachette, Anti-Socialiste rédigé en flamand et français.

Beau choix de Papiers à Lettres.

depuis 0,45 pour 25 feuilles et 25 enveloppes ; 0,80 pour 50 feuilles et 50 enveloppes.

Bulletin Météorologique

Jeudi 19 décembre 1895.

Minuit	3° au-dessus	765 m/m	Variable
1 heure matin	3° »	765 m/m	»
2 h. »	3° »	765 m/m	»

Paris. — jeudi 18 décembre 1895. — *(Bulletin du Bureau Central météorologique)*. — La trajectoire des bourrasques quitte le nord du continent, comme nous l'annoncions hier, et se trouve maintenant vers la Méditerranée. Le baromètre a baissé rapidement en Provence, un minimum existe vers le golfe du Lion, il tend à se diriger vers Gênes. Le vent est modéré ou assez fort du N.-E. sur la Manche et la Gascogne; les mauvais temps annoncés règnent sur les côtes de Provence. Des pluies sont signalées seulement dans l'ouest du continent.

On a recueilli 74 mm. d'eau à Perpignan, 22 à Toulouse, 8 à Nice. La température est encore en baisse. Elle était, ce matin, de — 16° à Moscou — 1° à Paris, le Havre, 0° à Nantes + 12° à Alger. On notait — 2° au puy de Dôme, — 3° au Mont Ventoux — et — 11° au pic du Midi. En France, le temps devient froid et va se mettre à la neige A Paris, hier, beau. Moyenne d'hier, 18 décembre, 1 5, inférieure de 1·2 à la normale. Depuis hier midi, température max. : 6·5; minimum de ce matin, — 1·0. Baromètre, à sept heures, du matin, 754 mjm. 4. A la tour Eiffel, maximum : 3·3 ; minimum : 3·2. Le Caire (Ghesireh Palace) hier deux heures), 19·4. Temps sec.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Pour les écoles catholiques. — Le concert organisé par la société chorale du Très St-Rédempteur, au profit des écoles libres de la ville qui vient d'avoir lieu, a été des plus brillants.

M. A. Orange, président de la société, a remis les 225 francs, produit net de ce concert, à M. le trésorier du Denier des écoles catholiques de Roubaix.

Nous avons dit, il y a un mois, que M. le docteur Montaigne, avait été choisi comme médecin de la section *roubaisienne des Sauveteurs du Nord*.

Dans son numéro de jeudi matin, l'*Egalité* annonce que cette nouvelle est fausse.

Un de nos reporters, s'est présenté chez M. Delcroix, trésorier de la société, qui lui a confirmé que dans sa dernière réunion, la section roubaisienne des *Sauveteurs du Nord* avait voté par 20 voix sur 26 votants, la nomination de M. Montaigne comme médecin de la société ; mais, cette résolution, a ajouté M. Delcroix, n'a pas été ratifiée par la section de Lille.

La «Bouchée de Pain» et le «Refuge de Nuit». — Dans la journée de jeudi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 425 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 994 soupes ont été distribuées aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 29 lits ont été occupés.

Deux arrestations pour escroquerie, au café de l'« Univers ». — Deux jeunes gens qui, jeudi, à neuf heures du soir, s'étaient fait servir des consommations au café de l'Univers, Grand'Place, prétendaient sortir sans payer.

— Nous n'avons pas d'argent, objectaient-ils...

Un garçon du café, sur l'ordre de son patron, alla porter plainte au poste, et, peu de temps après, les deux escrocs étaient arrêtés et écroués au dépôt central.

Un accident dans une teinturerie. — Dans la matinée de jeudi, un ouvrier de la teinturerie de M. Screpel Toussaint, rue des Tuileries, Auguste Vanmarcke, âgé de 59 ans, demeurant rue de Maubeuge, cour Loridan, 7, a été victime d'un accident qui a nécessité son admission à l'Hôtel-Dieu. Il était monté sur une échelle, pour remettre en place une courroie, quand, perdant pied, il tomba d'une hauteur de quatre mètres environ.

Relevé aussitôt par ses camarades, Vanmarcke, après avoir reçu les premiers soins dans l'établissement même, a été examiné par un docteur qui n'a, du reste, constaté aucune fracture. Le blessé se plaint de douleurs internes.

Un vol rue de la Gare. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits, en fracturant la porte, dans une petite baraque, installée par M. Deler, rue de la Gare, près de la place Chevreul. Ils y ont enlevé des fruits et des bonbons, pour une somme de cinq francs environ. M. le commissaire de police, Villon, a ouvert une enquête.

Une chûte accidentelle. — Dans la soirée de mercredi, un domestique, Desiré Geysen, âgé de 54 ans, demeurant dans la cour Lecomte de la rue de la Tuilerie, passait rue de la Gare; il fit un faux pas et tomba si malheureusement qu'il s'est fracturé la cheville droite.

Conduit au dépôt du premier arrondissement par le brigadier Desrousseaux, il reçut les soins de M. le docteur Prouvost, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Menus faits. — Jeudi dans la matinée, un conducteur de voiture, Jean-Baptiste Devyldre, occupé, rue de la Fosse-aux-Chênes, chez un industriel, à décharger d'un camion, des caisses de cannettes de laine, l'une d'elles, du poids de 50 k., glissa de ses mains et lui tomba sur le pied qui fut écrasé.

Après avoir reçu des soins dans la maison où il était occupé le blessé a dû être reconduit en voiture à son domicile à Tourcoing ; son état nécessitera un repos de quelques jours.

Croix. — *Une distribution aux indigents.* — Les membres du Bureau de bienfaisance se réuniront, dimanche prochain, dans une des salles de la Mairie, pour distribuer aux pauvres de la commune du charbon ainsi que des couvertures de laine.

— *Accident à un voiturier.* — Jeudi, vers 8 heures du matin, un domestique au service de M. Delbar, messager à Lille, était occupé à décharger des colis chez M. Delmé, cabaretier à la Croix-Blanche. Ce voiturier qui était monté sur le marche-pied de la calandre, glissa et tomba. M. Delmée, releva le blessé et le conduisit chez M. Morival, médecin, qui lui prodigua ses soins.

Ce voiturier qui avait deux doigts de la main droite démis, put, après un pansement, retourner à Lille.

Croix-Wasquehal. — *Une chasse aux rôdeurs.* — Depuis quelques temps les habitants de Croix et de Wasquehal étaient en butte aux menaces de rôdeurs sollicitant des secours.

A la suite de nombreuses plaintes, les gendarmes et les gardes-champêtres redoublèrent de vigilance.

Tandis que le maréchal des logis chef de gendarmerie de Roubaix poursuivait son enquête à propos de l'incendie du Breucq, il rencontra un individu qui payait peu de mine et dont il exigea les papiers. Or, ce vagabond, absolument dénué de tout, déclara se nommer Charles Denis, être âgé de 36 ans, et être originaire d'Ars-sur-Moselle. *Comme* il ne justifiait pas de moyens d'existence il a été écroué.

Ce Denis raconta qu'il venait de Londres, que, pendant la traversée, sa malle contenant ses papiers était tombée à la mer. Mais son récit était assez confus: le malheureux se contredisait sans cesse. Aussi fut-il dirigé sur Lille en attendant que la lumière puisse se faire sur son identité et ses agissements

M. Seguin, *commissaire de police*, a fait, vendredi matin, en compagnie de ses gardes, une battue dans toutes les fermes isolées, et il a arrêté un sieur Louis Sedent, journalier, âgé de 35 ans, pour vagabondage et mendicité.

Enfin, dans une patrouille de nuit, les gardes de Croix et de Wasquehal ont trouvé, dissimulés dans une briqueterie appartenant à M. Delcour de Wasquehal, deux rôdeurs : Charles Decock, 54 ans et Victor Egels, 41 ans, tous deux sujets belges sans domicile et sans ressources.

Ces prisonniers ont été dirigés sur Lille.

Wasquehal. — *Médaille coloniale.* — M. Henri Clément, ex-sergent-fourrier du 71e régiment d'infanterie, secrétaire de la société des anciens militaires « Le Ralliement », de Wasquehal, vient de recevoir, par l'intermédiaire de M. Delourme, maire, la médaille coloniale, pour les campagnes qu'il fit en Tunisie 1881-1883.

LANNOY. — La réunion de la Commission de surveillance des chemins vicinaux. — Convoqués par M. le Préfet du Nord, les membres de la Commission de surveillance des chemins vicinaux du canton de Lannoy se sont réunis hier, jeudi, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de la Mairie de Lannoy, sous la présidence de M. Lepers, maire de Sailly, doyen d'âge.

Etaient présents : MM. de Montalembert, maire d'Annappes et Conseiller général, J. Mulliez-Demailly, Conseiller d'arrondissement, D. Delattre, maire de Willems, L. Courrier, maire de Leers, J.-B. Goube, maire de Flers, L. Thieffry, maire de Forest, C. Desquiens maire d'Ascq, Pouchain, maire de Toufflers. J. Bayart, adjoint au maire d'Hem, Lettré, adjoint au maire d'Annappes, Roche, agent-voyer du canton de Lannoy.

Absents : MM. les maires de Lannoy, Baisieux, Chéreng, Anstaing, Tressins, Grison et Lys-lez-Lannoy.

A l'unanimité, la commission a élu président M. de Montalembert; vice-président, M. Delattre; secrétaire, M. Mulliez-Demailly.

La Commission a désigné ensuite, pour la surveillance des routes de Roubaix à Tournai et à St-Amand, MM. les maires des communes intéressées; de Lille à Lannoy et à Néchin, M. le maire de Toufflers; de la gare de Baisieux à Bourghelles, M. le Maire de Baizieux; de Leers à Bousbecques, M. le Maire de Leers; de Seclin à la Maison-Celle, M. le Maire d'Ascq; de Roubaix à Leers, avec embranchement de Leers à Lannoy. MM. les Maires de Leers et de Lys; de Wambrechies à Hem, avec embranchement vers le Triez, l'Allumette, les Ogiers, Roubaix et les Trois-Baudets, M. le Maire d'Hem; de la Madeleine à Marcq-en-Barœul et à Hem, M. le Maire d'Hem; de Lille à Sanghien-en-Mélantois, M. le Maire d'Annappes ; de Roubaix à Hem et à Blandin, MM. les Maires des communes traversées; de Lannoy à Templeuve, avec embranchement vers la gare de Baizieux, et vers Geneck, MM. les Maires des communes traversées.

La séance a été levée à 4 heures.

— *Réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal se réunira, mardi prochain 24 décembre, à huit heures du soir, en session ordinaire. Des questions diverses sont portées à l'ordre du jou.

— *L'inscription des conscrits.* — Les jeunes gens qui doivent concourir à la formation du contingent de la classe 1896, pour le canton de Lannoy, sont invités à se faire inscrire à la Mairie, jeudi prochain 26 décembre, à partir de trois heures de l'après-midi.

— *La fête de l'Adoration.* — Les exercices préparatoires à la fête de l'Adoration qui aura lieu le 25 décembre, ont commencé jeudi soir. C'est le R. P. Labis qui donne les instructions.

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

Communications

UNION FRATERNELLE DES COMBATTANTS DE 1870-71. — La commission a l'honneur de rappeler aux sociétaires, que la réunion trimestrielle aura lieu, dimanche 22 courant à cinq heures du soir au local, 69, rue Pierre Motte. Le journal *La Tribune des combattants de 1870-71*, sera à la disposition des sociétaires. Ce journal ne traitant que les questions patriotiques et militaires et s'occupant de la Fédération des sociétés de France et d'Algérie donne tous les détails de leurs revendications pour l'obtention de la médaille commémorative de la campagne de 1870-71 et l'adhésion des députés qui doivent y donner leur appui, Règlement des cotisations; réception des nouveaux sociétaires.

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira, lundi prochain, 23 décembre, à six heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant (session extraordinaire) :

1. Demande d'augmentation de l'effectif de la gendarmerie ; communication du Conseil d'une lettre de M. le Préfet du Nord. — 2. Augmentation de la police; rapport de la Commission des finances. — 3. Cimetière; projet de règlement. — 4. Vente d'arbres; marché de gré à gré. — 5. Droits de place; demande d'indemnité du concessionnaire ; rapport de la Commission des finances. — 6. *Monuments Pasteur à Lille et à Dole*; demandes de souscription. — 7. Vote de divers crédits supplémentaires.— 8. Indemnités de logement aux instituteurs; loi du 20 juillet 1894. — 9. Emploi du reliquat provenant de la rectification du chemin de grande communication N° 9 (4458 fr. 68 c.). — 10. Réparation de la bascule publique ; vote d'un crédit de 200 francs.

Déclaration des voitures attelées. — Les propriétaires de voitures attelées sont tenus d'en faire, sous peine d'encourir les sanctions édictées par la loi, la déclaration à la mairie avant le 15 janvier prochain.

La fraude. — Le brigadier Delamaide et le préposé Moitier, de Roubaix, ont arrêté jeudi, à trois heures du matin, près de la blanchisserie de M. Henri Labbe, au Laboureur, un *jeune bâcleur de 14 ans*, Kléber Leplat, demeurant à Roubaix, rue de Ma Campagne, qui portait 60.000 allumettes ; valeur 60 francs.

Communications. — *Union Chorale.* — On nous prie de rappeler la répétition générale, qui aura lieu ce soir vendredi, à 8 heures et demie.

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur,
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37901

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX : Rue du Bois, 13; Rue de l'Industrie, 2; Rue Pierre-de-Roubaix, 130; Rue Pierre-de-Roubaix, 58; Rue de l'Epeule, 188; Rue de Tourcoing, 155; Rue du Tilleul, 123; Boulevard de Strasbourg, 126; Rue Corneille, 7; Rue du Collège, 71 bis; Rue de la Halle, 9; Rue Notre-Dame, 27; Rue de Lille, 107; Rue de la Chaussée, 3; Rue Decrême, 37; Rue Turgot, 68; Rue du Lieutenant-Castelain, 4; Place de la Gare, 122; Grande-Rue, 38; Rue de la Fosse-aux-Chênes 93; Rue du Fort, 86; Rue de Béthune, 81.

A TOURCOING : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 5; Rue de Gand, 91; Rue du Tilleul, 16.
A CROIX : Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mayot. Rue de la Gare chez M. Davivier
A WATTRELOS : Salembier-Hollebecq, r. Carnot
A Lys-lez-Lannoy : Wallays, rue du Bois.
A LILLE : Rue Royale, 38, épic. Devernay
A BOULOGNE-SUR-MER : Rue de la Lampe, 33.
A CALAIS : Rue Lafayette, 68 ; Rue des Boucheries, .
A BERCK-SUR-MER : Gde épic. modèle, pl. de l'Egl
A PARIS : Rue Vivienne, 26

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87903

TOURCOING

La dette de Tourcoing. — Il n'est pas sans intérêt de relever le détail des divers emprunts contractés par notre ville.

Le premier en date est celui de 1860 pour l'installation de la distribution des eaux de la Lys, conjointement avec Roubaix. L'annuité est de 45.000 francs sans intérêts. Il sera entièrement remboursé en 1915.

Emprunt de 2,250,000 fr. émis en 1878 pour l'installation de l'usine à gaz; dernière annuité en 1909. Remboursement en capital au prochain exercice 89,500; service des coupons 64,870; ensemble 154,370.

Emprunt de 1.341.000 fr. pour combler le déficit existant en 1881, *construction d'écoles et asiles et achèvement* de l'usine à gaz : Annuité en 1896, 45.922 fr. 36 ; dernière annuité de 23.278 fr.45, en 1901.

Emprunt de 4.000.000 pour grands travaux d'utilité *publique* : 1re émission, 1.000.000, dernière annuité en 1915; remboursement en 1896 ; capital 32.000 fr., intérêt à 4 0/0 39.360 fr.; total 71.360 fr. 2e émission, 2.250.000 francs, dernière annuité en 1915, remboursement : capital 71.500 fr., intérêts à 3,90 0/0 87.750 fr., total 159.250 francs.

Emprunt de 903 000 émis en 1892, complément de l'emprunt pour grands travaux, au taux de 3 0/0; dernière annuité en 1915. Remboursement en capital 30.000 ; intérêts, 33,300; au total, 63,300.

Emprunt de 171,000 pour appropriation à usage d'écoles de garçons et de filles des maisons des rues de Gand et des Orphelins : annuités dont la dernière en 1913, 6840 francs.

Emprunt de 143,000 4 0/0 à la caisse des Lycées et Collèges : annuités capital et intérêts 40,960 : cet emprunt sera entièrement remboursé en 1921.

Emprunt pour Tourcoing et Roubaix de 6,280,000 pour la distribution des eaux potables, dernière annuité en 1931. Le service exigera pour le prochain exercice 91.701 fr. 30 c.

Sur 13,110 obligations dont se composait l'émission, il n'en a été souscrit que 12,363; il en reste donc 747 à la souche dont l'intérêt représente pour les 30 0/0 afférents à Tourcoing la somme de 3,809 fr. 70.

Adjudication de fournitures au service de l'ébouage. — Il a été procédé jeudi, à trois heures, sous la présidence de M. Sénélar, adjoint, assisté de MM. Thery-Rasson et Cruque, conseillers municipaux, et en présence de MM. Vermée, directeur de la Voirie, et Bulté, receveur municipal, à l'adjudication des denrées nécessaires à la nourriture des chevaux de l'ébouage pendant l'année 1896.

Il s'est présenté quatre soumissionnaires, mais les propositions de l'un d'eux, M. L..., de Roubaix, n'ont pu être admises, attendu qu'il avait fait les prix nets, pour *l'avoine, le foin, la paille, etc., comme cela se pratique*, paraît-il, chez nos voisins, au lieu de se conformer à la formule de soumission, à tant pour cent de rabais, sur le montant du devis, 14.000 fr. MM. Alphonse Dutilleul, de Roncq, rabais, 13,75 0/0; *Henri Catteau-Deslombes*, de Roncq, rabais, 13,75 0/0; Emile Leblanc, de Tourcoing, rabais, 16,50 0/0, adjudicataire.

On emploie à Tourcoing, pour le service de l'ébouage, 12 chevaux; et 12 à la caserne des pompiers. L'évaluation est donc de 1.000 fr. par tête.

A Roubaix, le contingent est de 42 chevaux.

A Tourcoing, l'adjudication se renouvelle chaque année; tandis qu'à Roubaix, le soumissionnaire est engagé pour deux ans. C'est un risque à courir, car d'une année à l'autre il peut y avoir de grandes variations dans les prix de l'avoine, des autres grains et des fourrages.

A la Caisse d'Epargne. — Les Directeurs avaient d'abord fixé à la date du 20 décembre, leur réunion pour le choix du sous-caissier de la Caisse d'Epargne, en remplacement de M. Robitaille, nommé agent général; mais la réunion a été avancée d'un jour et s'est tenue jeudi, à 5 heures. Il y avait cinq concurrents.

C'est M. Cornille, fils de M. Cornille-Derveaux, qui a été élu.

Interruption de circulation. — Par suite des travaux de grosses réparations à exécuter à la chaussée pavée du chemin vicinal n° 20 dit de la Fin-de-la-Guerre, dans la *partie comprise entre la rue du Moulin et les abords de* la rue Fremeaux, la circulation sera interrompue pendant 12 jours du 20 au 31 décembre inclusivement dans la partie du chemin sus-indiquée.

Un grave accident de voiture. — Mercredi, à la sortie de midi, au tissage de MM. Mathon et Dubrulle, Alfred Justin, âgé de 61 ans, tisserand, a été renversé, en traversant le boulevard par une voiture de maître et l'une des roues lui passa sur le corps.

Après avoir reçu les premiers soins à l'estaminet Dumortier, le blessé a été reconduit en voiture à son domicile à Mouvaux. On donnait, jeudi à midi, son état comme très grave.

Une mort subite. — Jeudi, vers 5 heures 1/2 du soir, un ouvrier charpentier de M. Laheusse, travaillant à la fabrique de Mme Fouan-Leman, Edouard Descadt, âgé de 50 ans environ, est tombé à la renverse en posant le pied sur la première marche de l'escalier. On croyait tout d'abord à une chute accidentelle ; mais le malheureux ouvrier ne donnait plus signe de vie, quand on accourut pour le relever.

M. le docteur Causset qu'on avait appelé en toute hâte, déclara que la mort avait été déterminée par une embolie.

Descadt demeurait à Mouveaux, aux Cent-Maisons. Le corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Il avait été indisposé à partir du 11 décembre et n'avait repris le travail que mercredi.

Accident d'usine. — Une jeune fille de 19 ans, Hélène Delberghe, soigneuse, chez M. Charles Six, rue du Château, a eu la main gauche prise dans le cylindre étireur de son métier; le médius et l'annulaire ont été gravement atteints par les pointes, mais les tendons sont intacts.

La jeune fille qui a reçu les soins de M. le docteur Vanneufville, aura à subir une incapacité de travail *d'une dizaine de jours*.

Une glace de 150 francs brisée. — Jeudi, vers midi, la voiture de M. Vromant, horticulteur à la Croix-Rouge, conduite par sa fille Marie, âgée de 16 ans, s'était arrêtée à l'entrée de la Grande Place. La fille dut descendre un moment de voiture. L'une des guides s'était accrochée à un brancard; le cheval se mit à reculer, de façon que l'arrière-train de la voiture alla défoncer l'une des grandes glaces de l'épicerie Lecat, d'une valeur de 150 fr.

Le même accident était arrivé à cette même façade il y a un an environ.

Une particularité bien rare. — Il avait été déclaré à l'Etat-Civil dans la journée de lundi, 11 naissances; mais les deux jours suivants, mardi et mercredi, on n'en a enregistré aucune. Il faudrait remonter à plus de 30 ans, pour rencontrer un cas semblable, alors que la ville était loin de compter 70,000 habitants.

Roncq. — *Un odieux attentat.* — Profitant d'une absence de la tenancière d'un cabaret, un tisserand, âgé de 26 ans, J. B. Quens, pénétrait chez elle et se livrait au *plus odieux attentat sur une petite fille de onze ans*, Sidonie Sian. Pour étouffer ses cris, le misérable lui avait posé la main sur la bouche et l'avait frappée brutalement en la menaçant. Les faits se passaient mercredi, vers onze heures du matin, mais la police n'en fut informée que dans la soirée. Elle se mit immédiatement à la recherche de Quens, qui vint de lui-même passer devant M. Delattre, commissaire de police. Mais à peine l'eut-il aperçu qu'il prit la fuite à toutes jambes à travers champs et disparut dans l'obscurité avant qu'il ait été possible de le rejoindre. On suppose qu'il s'est réfugié en Belgique.

Blanc-Seau. — *Une fête à la société de gymnastique la « Jeunesse du Blanc-Seau ».* — La société de gymnastique la *Jeunesse du Blanc-Seau* donnera, dans son local, dimanche prochain à 7 heures du soir, une fête au bénéfice des gymnastes qui sont actuellement sous les drapeaux. A dix heures du matin une réception sera faite à l'*Union de gymnastique Lilloise* qui prêtera son concours à cette soirée. Après la réception, les deux sociétés se rendront à Tourcoing afin de faire une visite à l'*Union Tourquennoise*.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LES GREVES D'HALLUIN

La détente n'est pas encore très sensible dans le conflit qui pèse si lourdement sur l'industrie d'Halluin. Les grévistes ne se départissent d'ailleurs pas du calme qu'on a constaté dès le début.

Chez M. Lemaitre-Bonduelle, la reprise du travail s'est un peu accentuée, mais aucune entente n'est encore intervenue.

Chez M. Defretin les délégués se sont présentés deux fois dans la journée de jeudi. Dès la première entrevue, M. Defretin leur a dit qu'afin d'éviter que ses paroles fussent inexactement rapportées — comme c'était arrivé quand on avait prétendu qu'il les avait renvoyés à trois mois — il tenait à leur faire ses déclarations par écrit. Il leur remit alors la note suivante :

» Je soussigné accepte le tarif, que les délégués ont accepté eux mêmes c'est-à-dire celui déposé aux prud'hommes par trois fabricants (d'accord avec leurs ouvriers) M. Loridan, M. Paul Lemaitre, M. Alfred Demeestère et lorsque ces maisons augmenteront je m'engage à les suivre. »

Les délégués se retirèrent et revinrent ensuite à 6 heures du soir, apportant une déclaration, dans laquelle ils disaient n'avoir pas à tenir compte du tarif des autres usines, M. Defretin, de son côté, leur a donné une nouvelle note ainsi énoncée :

« Messieurs les délégués,

» Vous me dites que vous n'avez pas à tenir compte des tarifs en usage dans d'autres fabriques.

» J'ai de mon côté à tenir compte de la concurrence et ne puis accepter d'être dans des conditions d'infériorité vis-à-vis des collègues qui vendent chez mes clients.

» C'est pourquoi, à mon grand regret, je ne puis pratiquer un tarif de façons plus élevé que le leur. Les ouvriers travaillent dans ces établissements; c'est donc sans raison que vous chômez chez moi, d'autant plus que mon tarif linge de table est plus élevé que celui pratiqué chez ces fabricants. Cette différence m'est déjà très préjudiciable.

» Je vous le répète, lorsque ces maisons augmenteront leurs prix de façons, je m'empresserai de les suivre dans cette voie.

» Recevez, Messieurs, mes salutations. »

Chez M. Gratry, aucune entrevue n'a eu lieu entre patron et ouvriers, mais trente-cinq tisserands ont repris le travail jeudi matin à l'usine de Wervicq. Il paraît qu'ils n'étaient pas d'accord avec leurs camarades pour le partage des fonds de grève et qu'ils ont, pour ce motif, décidé de se remettre à leurs occupations.

Cette reprise partielle n'a amené aucun incident ; toutefois des mesures ont été prises pour s'opposer à toute entrave à la liberté du travail.

Les grèves d'Halluin. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, une brigade de gendarmerie à cheval, sous les ordres du brigadier Delebaye, est partie de Lille, vers une heure du matin, pour Wervicq, dans le cas où les grévistes d'Halluin voudraient s'opposer à la reprise du travail des ouvriers de Wervicq.

LILLE

Les surtaxes d'octroi. — Le *Progrès du Nord* annonce que le gouvernement avait avisé M. le maire de Lille que les fameuses surtaxes d'octroi supprimées par le conseil d'Etat seraient rétablies, le ministre ayant reconnu que la ville ne pouvait pas s'en passer.

Le conseil d'Etat doit prochainement se prononcer en assemblée générale et l'on espère que sa décision sera favorable et assez rapide pour qu'un projet de loi puisse être déposé avant la séparation des Chambres. MM. Géry Legrand et Gavelle seraient en ce moment à Paris pour activer les choses et seraient reçus vendredi par le ministre des finances.

Aux hôpitaux. — Le concours pour l'internat de médecine *dans les hôpitaux de Lille a pris fin mardi soir.* En voici les résultats :

Internes titulaires. — MM. Gallois, Gerard, Réniez, De Vauchelle, Paquet, Caumartin.

Internes provisoires.— MM. Moreau, Dubois, Chattelin, Chritiaens, Lemaire.

Le monument Pasteur à Lille. — Le montant de la 4e liste de la souscription est de 3,672 fr. 25; ce qui, avec les trois listes précédentes, forme un total de 12,235 fr. 25.

Le banquet du 48e régiment de la garde mobile du Nord. — L'appel suivant vient d'être adressé à tous les officiers, sous-officiers et soldats qui ont appartenu au 48e régiment de la garde mobile du Nord :

» Dans l'intention de fêter le vingt-cinquième anniversaire de la bataille de Bapaume, un grand nombre d'officiers, sous-officiers et soldats du 48e régiment de la garde mobile du Nord, ont témoigné le désir de se réunir en un banquet qui aurait lieu à Lille, au commencement du mois de janvier prochain.

FEUILLETON DU 21 DÉCEMBRE 1895. — N° 158

LA PORTEUSE DE PAIN

PAR XAVIER DE MONTEPIN

TROISIÈME PARTIE

MAMAN LISON

XLVI

Les deux agents sortirent du cabinet.

Brichard regarda sa montre.

Les aiguilles indiquaient seulement dix heures.

— Deux heures devant nous, — fit-il, — nous avons plus de temps qu'il ne nous en faut pour tirer nos plans...

— Point n'est besoin de tirer des plans, — répliqua Montel. — Comme le patron le disait tout à l'heure, le *Rendez-vous des boulangers* est un débit de vin-restaurant, par conséquent un établissement public... — Quoiqu'il y ait un banquet aujourd'hui, on ne peut pas refuser de nous servir à déjeuner. — Nous y déjeunerons donc...

— D'accord. — Mais si on nous met dans une autre salle que celle où aura lieu le banquet, nous serons bien avancés...

— Il n'y que deux salles communiquant l'une avec l'autre ; je connais la maison...

— Dans ce cas, tout va bien...

— Il faut changer de costume et nous habiller en ouvriers, — je rentre chez moi, fais-en de même...

— Où nous retrouverons-nous.

— Devant l'Institut...

— A quelle heure !

— A midi moins dix...

— Convenu ..

— Les deux policiers se séparèrent et tirèrent chacun de son côté.

⁂

A dix heures très précises Etienne Castel se rendait à son rendez-vous.

Le concierge le reconnut.

— J'ai remis votre carte, monsieur, — lui dit-il, — M. Duchemin est en haut... il vous attend... — C'est au quatrième .. la porte à gauche.

L'artiste monta vivement.

Arrivé au quatrième il reprit haleine et sonna...

L'ex-employé de la mairie de Joigny vint lui ouvrir.

— Entrez ! entrez ! monsieur ! — fit-il d'un ton joyeux ; — vous venez, sans doute, m'annoncer que vous avez découvert la demeure d'Ovide Soliveau ?...

Etienne Castel secoua la tête.

— Je viens, au contraire, vous demander si vous avez trouvé la piste de ce drôle ? — répliqua-t-il.

— Hélas ! non, monsieur... — Depuis trois jours je me suis attaché aux pas de Paul Harmant, mais il n'est sorti de chez lui que pour aller à l'usine de Courbevoie, et de l'usine de Courbevoie que pour rentrer à son hôtel.

— Ainsi, rien ! rien !!! — par une trace !!! — fit Etiene avec découragement.

— Absolument rien, et je crains fort que le Soliveau, s'apercevant qu'il avait été suivi et n'ayant pas la conscience nette, tant s'en faut ! n'ait pris peur et quité Paris ..

— Le diable, alors, serait contre nous ! — et aucun moyen de s'assurer de plus ou moins de fondement de votre conjecture...

— Tout à l'heure, en vous attendant je cherchais ce moyen. — Je passe mon temps à discuter avec moi-même des impossibilités... — Cependant, une idée m'est venue...

— Dites-moi bien vite laquelle. — Peut-être est-elle bonne...

— J'avais imaginé d'envoyer à Paul Harmant une dépêche signée du nom d'Ovide Soliveau.

— Que contiendrait cette dépêche ?

— Ces mots seulement :

« Ce soir, chez moi ; urgent. »

et la signature *Ovide*... — Après avoir reçu ce télégramme laconique, Paul Harmant inquiet ne manquera pas de se rendre à l'appel de son complice... — Je serai aux aguets, je le suivrai, et par lui je découvrai où demeure ce misérable gredin de Soliveau. — Comment trouvez-vous mon idée ?

— Excellente en soi, mais présentant certaines difficultés et certains dangers...

— Lesquels ?

— Si, comme vous le supposiez tout à l'heure, Soliveau a pris la fuite, Paul Harmant devinant qu'on lui tend un piège, se tiendra sur ses gardes et de sortira pas de chez lui. .

— C'est vrai, seulement il peut ignorer que son complice a quitté Paris... — Il peut croire qu'il vient d'y revenir. — Dans tous les cas c'est une chance a tenter.

— C'est vrai... — Mais il y a autre chose.

— Parlez, monsieur...

— Admettons qu'Ovide soit à Paris. — Paul Harmant va chez lui, le trouve et lui dit: *J'ai reçu votre dépêche... Me voici... que me voulez-vous ?*

— Eh bien ?

— Ovide qui n'aura rien envoyé verra le traquenard et sera par cela même averti du danger qui le menace...

— Il mettra le faux télégramme sur le compte d'Amanda. . — D'ailleurs que nous importe ?... — Pendant qu'ils s'expliqueront, je me tiendrai prêt à agir...

— Que ferez-vous ?

J'attendrai que Paul Harmant soit sorti de chez Soliveau. — Alors je viendrai sonner à sa porte. — Il m'ouvrira, sera certainement étonné de me voir, mais ne se défiera point de moi et me fera entrer, n'ayant aucun prétexte pour refuser de m'accueillir. — Aussitôt en tête-à-tête, sachant ce que je sais sur son compte, je vous jure que je parviendrai à lui arracher la vérité. — Quand on a peur de la justice, quand on croit toujours sentir sur son épaule la main d'un agent, on devient lâche. — Je l'ai prouvé lamentablement, moi qui ait été lâche devant cet homme autant qu'il le sera devant moi !...

— Mais, dans un premier mouvement de colère, Soliveau peut vous tuer...

— C'est possible, en effet, mais cela ne doit point entrer en ligne de compte ! — Il faut que je rachète mon passé en livrant aux juges un homme que nous croyons coupable d'un assassinat... — J'y laisserai ma vie s'il le faut, mais je ne reculerai pas !... — Je tenterai l'impossible, sans imprudence folle d'ailleurs, et je m'arrangerai de façon à tenir Soliveau en respect... — Croyez-moi, monsieur le moyen que je vous propose n'est pas mauvais, puisqu'il est pratique... — Je crois fermement qu'il réussira...

XLVII

— Je le crois comme vous... — répondit Etienne Castel, — et puisque vous êtes bien décidé à le mettre à exécution, envisageons-le sous toutes ses faces.

— Parlez, monsieur, — fit Duchemin.

— Supposons qu'Ovide Soliveau soit à Paris, mais qu'il ne se trouve point chez lui au moment où Paul Harmant, amené par notre dépêche, s'y présentera.

— J'ai prévu le cas ..

— Alors le cas échéant, que ferez-vous ?

— Je profiterai de son absence pour m'introduire dans sa demeure, fouiller partout et m'emparer de tous les papiers.

— Malheureux ! — s'écria l'artiste. — Mais c'est un crime prévu et puni par la loi que vous méditez là ?

— Un tel misérable me paraît hors de la loi !! — J'ai la conviction qu'on ne peut être coupable en agissant contre lui.

— Les juges ne seraient point de cet avis, soyez-en sûr !

— Tant pis pour les juges !! — Quoi qu'il en puisse résulter d'ailleurs, je me risquerai.

— Puisque votre résolution est prise irrévocablement, je ne la combattrai pas... — Où comptez-vous adresser la dépêche destinée à Paul Harmant ? — Sera-ce à son hôtel de la rue Murillo ?...

— Ceci est embarrassant. — Ne l'ayant point épié et suivi ce matin comme de coutume, puisque je vous attendais, j'ignore s'il est allé à l'usine, et s'il est sorti.

— Nous allons le savoir.

Comment ?

— Je vais me rendre en personne rue Murillo, et demander Paul Harmant.

— Vous ne craignez pas ?... — commença Duchemin.

— Je n'ai absolument rien à craindre... — interrompit Etienne Castel.— Si je trouve votre homme je serai parfaitement reçu, n'en doutez pas, et je saurai composer mon visage de façon à ce qu'il ne soupçonne point le motif qui m'amène... — Paul Harmant me connaît... Je suis en relations avec lui... — Ma visite semblera toute naturelle...

— Allez donc, monsieur... — Dois-je vous attendre ici ?

— Non venez avec moi. — Il importe de ne nous séparer que lorsque nous serons d'accord sur tous les points... — Vous m'attendrez dans un café du boulevard Malesherbes où vous ferez préparer à déjeuner. — J'irai vous y rejoindre.

— Partons, alors...

— Avez-vous une arme ?...

— Oui, un révolver...

— Prenez-le...

— C'est ce que j'allais faire...

— Raoul Duchemin ouvrit un tiroir dans lequel se trouvait un revolver qu'il mit dans sa poche après s'être assuré que les six cartouches étaient à leur place.

— Chemin faisant, je m'arrêterai chez un quincaillier. — dit-il ensuite.

— Pourquoi faire ?

— Je désire acheter une pince afin de forcer au besoin la porte d'Ovide Soliveau... — Maintenant, monsieur, je suis à vos ordres...

— Un mot encore... — fit Etienne en tirant de son portefeuille la dépêche qu'il avait reçue du maire de Joigny, et en la tendant au jeune homme.

— Lisez ceci...

Raoul prit la dépêche, en parcourut le contenu et devint très rouge.

— Vous voyez que je me suis occupé de vous, — poursuivit l'artiste. — J'ai écrit une lettre à qui de droit... — Donc vous n'avez rien à craindre. — De même que si vous étiez pris en flagrant délit d'effraction à la porte d'Ovide Soliveau, on vous arrêterait certainement, mois je ne crois pas m'avancer trop en affirmant que le lendemain je vous ferais mettre en liberté.

— Je vous remercie, monsieur, de votre puissante protection, et croyez que je suis reconnaissant.

Les deux hommes quittèrent la maison de la rue des Dames.

La voiture d'Etienne Castel, — un coupé de la régie — stationnait devant la porte.

Ils y montèrent.

— Rue Murillo, vivement ! — dit l'artiste au cocher. — Vous avez un bon cheval... Brûlez le pavé !...

(A suivre) XAVIER DE MONTÉPIN.

PRIME A NOS LECTEURS

La prime que nous offrons aura sa place marquée dans toutes les familles abonnées au JOURNAL DE ROUBAIX *C'est le plus intéressant cadeau que le père de famille puisse offrir à sa femme ou à ses filles, c'est le cadeau que le fiancé doit offrir à sa fiancée.*

LES PROPOS DE TANTE ROSALIE

disent à la maîtresse de maison, à la mère de famille, comme à la jeune fille tout ce qu'une femme doit savoir pour bien tenir sa maison.

Cuisine, salle à manger, cabinet de toilette, salon, hygiène, recettes et conseils divers, tout est contenu dans les 310 pages de cet intéressant ouvrage.

Le volume coûte trois francs; les lecteurs du JOURNAL DE ROUBAIX, *le trouveront dans nos bureaux au prix de* **1 fr. 75** *et par poste* **2 fr.** 41166—30